



Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau Brunswick



Cœur+AVC
Heart&Stroke MC/™

New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Fonds de dotation de la recherche cardiovasculaire

POLITIQUE ET PROCÉDURES
MISE À JOUR 2024

Contexte

Les recherches en santé font partie intégrante de notre système de soins de santé et ont comme avantages d'obtenir de meilleurs résultats grâce à l'adoption des dernières techniques de recherche en pratique clinique, le recrutement et le maintien en poste des meilleurs médecins et scientifiques, et le développement de l'économie. Toutes les provinces du Canada, à l'exception du Nouveau-Brunswick, ont adopté cette philosophie depuis un bon moment déjà et ont bénéficié pendant de nombreuses années de l'important apport de fonds du gouvernement fédéral, de l'industrie, des entreprises et des particuliers.

Afin de faciliter l'établissement d'un solide programme de recherche en santé au Nouveau-Brunswick et compte tenu de la nature fluctuante du financement, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick (Cœur + AVC NB) a créé un fonds de dotation axé sur la mise en place d'un financement stable, à perpétuité, pour faciliter le renforcement des capacités des chercheurs du Nouveau-Brunswick qui mènent des recherches cardiovasculaires. En avril 2020, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick s'est également associée à la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick (FRSNB) pour collaborer à l'avancement des connaissances dans le domaine des maladies cardiovasculaires. Les parties ont convenu de cofinancer à parts égales deux projets par an. Les subventions s'élèvent généralement à 40 000 \$ pour un an, soit 20 000 \$ de Cœur + AVC NB et 20 000 \$ de la FRSNB.

Objectif de financement :

En septembre 2022, l'objectif de financement du fonds de dotation était de 2 millions de dollars.

Objet :

Le fonds de dotation a pour objet de renforcer la capacité de recherche en santé au Nouveau Brunswick et d'être un catalyseur de succès pour l'obtention de subventions concurrentielles par les chercheurs du Nouveau-Brunswick. Les quatre piliers de recherche (biomédical, clinique, systèmes de santé et santé de la population) sont admissibles.

Qui est admissible :

Les chercheurs en santé du Nouveau-Brunswick (tant les universitaires que les hospitaliers) admissibles au financement institutionnel sont invités à présenter une demande. Un demandeur principal a droit à une subvention par année civile, mais peut aussi participer à titre de codemandeur ou de collaborateur à plus d'une demande. La préférence sera accordée aux demandes qui : renforcent la capacité de recherche; cadrent avec un quelconque domaine prioritaire signalé dans la mission de la Fondation; ont pour but de lancer de nouvelles orientations de recherche au Nouveau-Brunswick; comportent des contributions de contrepartie de l'établissement du candidat principal; ont une forte probabilité d'obtenir du financement supplémentaire, par exemple d'organismes subventionnaires nationaux. Ces subventions ne sont pas destinées à être renouvelées pour le même projet au cours d'années consécutives sans justification claire, mais peuvent l'être dans des cas exceptionnels.

Processus et échéancier :

Il y a chaque année deux subventions de 40 000 \$ (cofinancés à raison de 20 000 \$ par chaque organisme). Le montant accordé peut être revu tous les cinq ans par le conseil d'administration et ajusté en fonction du rendement du fonds, de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou de l'inflation.

Novembre (année précédente) : examen du matériel et des sujets de l'appel de propositions avec le comité consultatif médical (CCM) de Cœur + AVC NB. La Fondation peut accorder la priorité aux demandes qui traitent de domaines d'intérêt particuliers dans le secteur cardiovasculaire ou peut lancer un appel de propositions général visant tout sujet lié aux maladies cardiovasculaires.

Novembre-avril : une fois les sujets choisis, l'appel de propositions est publié dans toute la province par l'entremise de divers réseaux de santé et de recherche et en collaboration avec la FRSNB.

Avril : date limite de présentation des demandes.

Avril-mai : processus d'examen par les pairs de concert avec le comité consultatif médical et une personne nommée par la FRSNB.

Mai-juin : une fois les candidats retenus choisis, les deux parties (Cœur + AVC NB et la FRSNB) doivent obtenir l'approbation finale du financement de leur comité de recherche ou conseil d'administration respectif, selon le cas.

Juin : tous les candidats sont informés de leur statut. Les deux parties versent leur paiement au chercheur par l'intermédiaire de leurs processus normalisés. Tous les bénéficiaires retenus devront présenter un rapport final, données financières y compris, dans les trois mois suivant la fin de leurs travaux.

Septembre-novembre : on prend les dispositions nécessaires pour la présentation officielle du chèque et la prise d'une photo.

Processus d'examen :

Le processus d'examen par les pairs est facilité et géré par Cœur + AVC NB (par l'entremise du comité consultatif médical). La FRSNB apporte des contributions pertinentes en retenant les services d'un expert de l'extérieur de la province pour participer à l'examen par les pairs.

Le comité d'examen par les pairs (comité consultatif médical et évaluateur nommé par la FRSNB) évalue et classe les demandes de subvention à l'aide de processus normalisés et d'un outil de notation pour l'analyse des connaissances scientifiques, de la nouveauté et de la pertinence du sujet par rapport aux maladies du cœur et aux AVC. L'outil de notation permet de structurer le processus et de faciliter la discussion pendant l'examen.

Critères de la proposition :

Les chercheuses et chercheurs en santé sont invités à soumettre ce qui suit :

1. Un résumé vulgarisé de leur recherche (en moins de 300 mots);
2. Le ou les piliers de recherche qui correspondent le mieux à leur proposition;
3. Un bref résumé (deux pages maximum) de la recherche proposée, précisant l'inclusion éventuelle de populations prioritaires et la prise en compte du sexe et du genre dans la conception de la recherche décrite;
4. Des références (une page maximum).

En outre, nous prions aux chercheuses et chercheurs de répondre aux questions suivantes (maximum de deux pages) :

1. Comment la recherche proposée améliorera-t-elle notre compréhension, la prévention, le traitement ou la gestion de la santé cardiovasculaire et des accidents vasculaires cérébraux au Nouveau-Brunswick?
2. Avez-vous demandé ou reçu un financement de votre établissement de santé ou d'enseignement pour ce projet? Décrivez les critères et le montant.
3. Comment votre expérience de la recherche au cours des cinq dernières années vous a-t-elle préparé à mener à bien cette recherche?
4. Comment pourriez-vous tirer parti de la recherche proposée pour obtenir un financement supplémentaire à long terme?
5. Quel est le budget proposé pour ce projet?

Les demandes peuvent être soumises à www.heartandstrokenb.ca/fr/research.